



MAIRIE
1, Rue des Écoles
63500 ORBEIL

SEANCE DU 04 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre septembre à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune d'ORBEIL s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MERLEN, Maire d'ORBEIL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 7

Nombre de pouvoirs : 3

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 23 août 2024

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Bernard MERLEN, Gilles GUERET, Florence FAYE, Mireille ARCHIMBAUD, Guillaume MARTINEZ, Christelle GARDETTE, Bruno LAURENT.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Sandrine MANLHIOT à Florence FAYE
Mireille GAYARD à Bernard MERLEN
Frédéric BOUILLAND à Gilles GUERET

Absents : Célia CONTAMINE.

Secrétaire : Bruno LAURENT

Délibération n°2024- 52 du 04 septembre 2024- SP le 06/09/2024

Objet : Création d'un poste en contrat aidé à 28h00 à compter du 05 septembre 2024

Monsieur le Maire propose de créer un emploi aidé polyvalent à compter du 05 septembre 2024. Il sera affecté au service de voirie.

Il est précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de la durée autorisée par la loi. La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multipliée par le nombre d'heures de travail.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à conclure un emploi en contrat aidé à compter du 05 septembre 2024 à raison de 28 heures par semaine.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce sujet.

Délibération n°2024- 53 du 04 septembre 2024- SP le 06/09/2024

Objet : Convention de mise à disposition avec l'Amicale Laïque des agents effectuant le Pédibus et l'agent effectuant le ménage au foyer Pierre Foury.

Suite au renouvellement de la demande de M. Didier GIRARD, Président de L'Amicale Laïque, association de la commune d'ORBEIL, Monsieur le Maire propose de

Commune d'ORBEIL - Séance du 04 septembre 2024

Décisions

renouveler la mise à disposition demande de du personnel communal afin de réaliser :

- une prestation de ménage au foyer Pierre Foury
- une prestation d'accompagnement d'enfants de l'école, dite « Pédibus » jusqu'au Foyer afin que les élèves puissent pratiquer l'activité « Défoul'Kid »

Monsieur le Maire explique que cette mise à disposition peut être incluse dans le temps de travail des agents communaux moyennant une compensation financière. Une convention entre l'Amicale Laïque et la Mairie est nécessaire afin de définir l'ensemble des modalités (organisation, durée et financement) pour chacune des prestations, à savoir que :

- la prestation du Pédibus est effective sur l'année scolaire 2024-2025 uniquement
- la prestation de ménage s'applique à l'année scolaire 2024-2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire :

- **A ETABLIR** les modalités de ces conventions, en partenariat avec l'association Amicale Laïque,
- **A SIGNER** les conventions de mise à disposition pour chacune des prestations.

Délibération n°2024-54 du 04 septembre 2024- SP le 09/09/2024

Objet : Déclassement et vente d'un chemin communal situé à NAVES

Monsieur le Maire explique que M. Franck FAYE a pour projet de réunir des parcelles (ZB185 située au chemin vieux avec les parcelles ZB168-ZB167 situé à les Littes) pour ses projets sur son exploitation agricole.

Ces parcelles sont séparées par un chemin communal que M. Franck FAYE souhaite acquérir.

Monsieur le Maire propose :

- De déclasser après enquête publique la partie souhaitée,
- De désigner M. GUERET Gilles comme commissaire enquêteur,
- De vendre la partie du domaine privé au tarif de 0,43 €/m²,
- Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les propositions ci-dessus.

Délibération n°2024-55 du 04 septembre 2024- SP le 06/09/2024

Objet : Remboursement à Monsieur l'adjoint de l'avance faite pour deux visites du Consuel

Afin de pouvoir mettre de nouveau à la location les deux appartements situés dans l'ancien presbytère. Le passage du CONSUEL est obligatoire pour valider l'ensemble des travaux électriques pour chacun des appartements. Monsieur l'adjoint a fait l'avance de deux prestations pour un montant de 140,38 € TTC chacune à l'association CONSUEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** de rembourser au premier adjoint la somme avancée pour un total de 280,76 € TTC pour les deux visites citées ci-dessus.

Délibération n°2024-56 du 04 septembre 2024- SP le 06/09/2024

Objet : Demande de fond de concours –Demande de fond de concours auprès de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE pour les travaux d'aménagement de bourg de Perthus – annule et remplace la délibération du 19 mai 2022

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, en sa séance du 19 mai 2022 avait été autorisé à solliciter le fond de concours de l'Agglo Pays d'Issoire, concernant l'aménagement de bourg de Perthus.

Le montant indiqué lors de la précédente délibération est erroné. Il est donc nécessaire d'établir un nouveau plan de financement.

Monsieur le Maire souhaite déposer un nouveau dossier avec un plan de financement reflétant au mieux les dépenses engagées et subventions attribuées. Ce dossier comprendra l'enfouissement des réseaux secs (télécom, ORANGE, éclairage public, EDF) et le réaménagement des chemins piétonniers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire a déposé un nouveau dossier de fond de concours auprès de l'Agglo Pays d'Issoire
- **DE VALIDER** le plan de financement annexé

Synthèse des différentes participations au projet

Dépenses HT	Recettes
<u>Aménagement de bourg de Perthus :</u>	<u>Aides publiques (indiquer le détail (origine et montant) de toutes les subventions obtenues) :</u>
Publication- Dématérialisation : 748,33 €	DETR 2020 : 46.496,00 €
Travaux bourg : 144.259,30 €	DETR 2021 : 23.375 €
Enfouissement des réseaux : 13.388,05 €	FIC 2020 : 37.197,00 €
Maitrise d'œuvre : 9.979,36 €	FIC 2021 : 2.677,61 €
	Bonus Relance : 14.025,00 €
	Fond de concours AGGLO : 10 929 €
	<u>Part communale : 33 675,43 €</u>
<u>TOTAL : 168.375,04 €</u> (basé sur 244.369 €)	<u>TOTAL : 168 375,04 €</u>

Délibération n°2024-57 du 04 septembre 2024- SP le 06/09/2024

**Objet : Projet de rénovation des bâtiments communaux - Ancien presbytère –
Demande de DETR/DSIL 2025**

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 24 janvier 2024, des travaux de rénovation de deux appartements ont été validés par l'ensemble des membres du conseil municipal.

Une demande de DETR/DSIL a été réalisée en 2024, afin de pouvoir subventionner 30% des travaux. Cette subvention a été refusée.

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de représenter le dossier pour les subventions 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **DE SOLLICITER** l'octroi d'une subvention, au titre de la DETR/DSIL 2025 ainsi que le bonus vert.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à l'obtention de cette subvention.

Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter à l'ordre du jour le point ci-dessous

Délibération n°2024-58 du 04 septembre 2024- SP le 06/09/2024

Objet : Rapport annuel du SIREG

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel des activités de l'année 2023 du SIREG (Syndicat d'Assainissement d'Issoire et de sa Région) conformément à l'article L5211-39 du code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Délibération n°2024-59 du 04 septembre 2024- SP le 06/09/2024

Objet : Remboursement de divers achats pour voirie et restaurant scolaire.

Monsieur Gilles GUERET a fait l'avance de matériel pour la voirie pour un montant de 29,77 € TTC afin de commander un détecteur de métaux à la Société Amazon.

Monsieur le Maire a fait l'avance de matériels liés aux espaces verts pour un montant de 12,99 € TTC à la Société LIDL.

Madame Florence FAYE a fait l'avance sur internet d'un caisson de transport pour le restaurant scolaire, pour un montant de 252,00 € TTC à la société METRO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** de rembourser à M. Gilles GUERET la somme avancée pour un total de 29,77 € TTC pour l'achat ci-dessus,
- **D'ACCEPTER** de rembourser à M ; le Maire la somme avancée pour un total de 12,99 € TTC pour l'achat ci-dessus,
- **D'ACCEPTER** de rembourser au premier adjoint la somme avancée pour un total de 252,00 € TTC pour l'achat ci-dessus,

La présente séance du 04 septembre 2024 comporte 8 délibérations numérotées de 52 à 59 comme suit :

Délibération n°2024- 52 : Création d'un poste en contrat aidé à 28h00 à compter du 05 septembre 2024

Délibération n°2024- 53 : Convention de mise à disposition avec l'Amicale Laïque des agents effectuant le Pédibus et l'agent effectuant le ménage au foyer Pierre Foury.

Délibération n°2024-54 : Déclassement et vente d'un chemin communal situé à NAVES

Délibération n°2024-55 : Remboursement à Monsieur l'adjoint de l'avance faite pour deux visites du Consuel

Délibération n°2024-56 : Demande de fond de concours –Demande de fond de concours auprès de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE pour les travaux d'aménagement de bourg de Perthus – annule et remplace la délibération du 19 mai 2022

Délibération n°2024-57 : Projet de rénovation des bâtiments communaux - Ancien presbytère – Demande de DETR/DSIL 2025

<p>Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter à l'ordre du jour le point ci-dessous</p>
--

Délibération n°2024-58 : Rapport annuel du SIREG

Délibération n°2024-59 : Remboursement de divers achats pour voirie et restaurant scolaire.

Signature du Maire
Bernard MERLEN

Signature du secrétaire
Bruno LAURENT